

Designer en architecture d'intérieur

RNCP34326 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2022

Certificateur(s)

COM'ART · SIRET : 53030459100015

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE D'ARTS APPLIQUES	79439110200058	Former
ESDAC AIX EN PROVENCE	85192986900010	Former
ESDAC IPSAA	79963796200066	Former
ESDAC MONTPELLIER	82430673200028	Former
SARL EUROGRAPHIC	38169745700079	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification a été créée afin de répondre aux besoins de professionnels du secteur et dans un contexte où on observe en France une tendance à la restructuration du parc immobilier existant ce qui implique la création de nouveaux espaces avec des fonctionnalités innovantes et répondant aux nouvelles réglementations et un réel impact sur la croissance de tous les métiers du bâtiment.

Le designer en architecture d'intérieur conçoit et aménage des espaces intérieurs mais aussi des espaces extérieurs à l'habitat individuel (maisons, appartements, villas, lofts) ou des espaces collectifs, qu'ils soient destinés au travail, à l'habitation, au divertissement, au commerce, ou à tout autre activité humaine (bureaux, hôtels, stands, espaces événementiels).

Il peut également assurer la mise en scène des objets qui vont contribuer à la qualité, à la cohérence et au plaisir d'habiter un espace accordé au plus juste des besoins comme des goûts de ses clients. Il crée ou participe à la création de nouveaux cadres de vie - ou des espaces à vivre - selon le cahier des charges d'un maître d'ouvrage. Il participe ensuite à la direction du chantier et à la gestion du second œuvre. Le designer en architecture d'intérieur gère également les contraintes budgétaires, administratives, techniques, légales, fonctionnelles et esthétiques.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du designer en architecture d'intérieur s'orientent autour de trois axes :

1) Analyse de la demande du client et élaboration d'un avant-projet

- réception d'un appel d'offre et/ou d'une demande et/ou du cahier des charges d'un commanditaire pour un projet,
- réalisation d'une étude de faisabilité (étude de diagnostic) de la restructuration et de l'aménagement souhaités par le maître d'ouvrage,
- réalisation d'une première esquisse en fonctions des différents paramètres soumis pour visualisation du projet qui s'appuie sur un concept directeur,
- fourniture d'un APS (avant-projet sommaire),
- fourniture d'un APD (avant-projet détaillé).

2) Conception et élaboration des plans du projet d'architecture d'intérieur

- préparation des documents définitifs pour représentation du projet jusque dans les moindres détails,
- réalisation des plans d'exécution pour la réalisation technique du projet, aux échelles appropriées, avec notes de calcul et spécifications d'usage, à destination des différents entrepreneurs intervenant sur le chantier,
- prestation de conseil au maître d'ouvrage pour la sélection des bureaux d'études techniques (selon les besoins spécifiques de chaque projet) et mise en action en parallèle de ces sous-traitants,
- réalisation d'un EDL (état des lieux) avec remise des plans, coupe et élévations ainsi qu'un plan de masse du bien existant.

3) Planification et suivi des travaux d'architecture d'intérieur

- constitution du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- assistance au maître d'ouvrage,
- conduite de négociations au nom du maître d'ouvrage avec modifications éventuelles pour rentrer dans les budgets alloués,
- direction de l'exécution des travaux (DET),
- préparation de la mise en œuvre du chantier et organisation de la participation des différentes spécialités,
- gestion du chantier,
- ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC) : analyse des tâches élémentaires qui composent les études d'exécution et les travaux,
- assistance aux Opérations de Réception (AOR).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc -

"Analyse de la demande du client et élaboration d'un avant-projet"

- Effectuer une veille et une prospection commerciales, en direct (annonces, communications) ou par réseau professionnel, afin de pouvoir répondre aux demandes des clients et remporter des budgets.
- Conduire une analyse technique, architecturale, administrative et réglementaire pour s'assurer de la faisabilité du projet en fonction de la demande initiale et des contraintes technico-normatives.
- Déployer le concept directeur et sa déclinaison dans tous les éléments structurants du projet ou qui relèvent de l'aménagement (structures, espaces, volumes, matériaux, image de marque, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs) en recherchant les diverses possibilités offertes par le lieu: distribution des surfaces, organisation des fonctionnalités, ergonomie, ambiances, qui conditionnent le choix des matériaux et des équipements.
- Réaliser un avant-projet sommaire en sélectionnant les combinaisons optimales dans les rapports structure / aménagement en fonction du concept directeur, des coûts et délais, et des contraintes techniques et réglementaires, en respectant l'équilibre et la cohérence entre les espaces et les volumes d'un côté, l'atmosphère générale et les fonctionnalités recherchées de l'autre.
- Définir un prévisionnel des coûts et des marges de l'ensemble du projet en fonction des étapes et des lots à fournir, à partir des coefficients et mesures usitées dans la profession (heure, mètre carré, coût total des travaux).
- Finaliser et valider avec la maîtrise d'ouvrage les options retenues, les matériaux et éléments d'agencement, ainsi que les prestations techniques.
- Affiner puis valider les éléments de coûts en réalisant un chiffrage précis afin de garantir la rentabilité du projet.
- Établir une liste exhaustive et précise des caractéristiques définitives du projet sous la forme d'un avant-projet détaillé en respectant les usages (terminologie, formulation d'ensemble) de rédaction des contrats dans le métier afin de planifier les étapes à venir.

Bloc - "Conception et élaboration des plans du projet d'architecture d'intérieur"

- Élaborer puis valider les documents définitifs en détails (plans, élévations et coupes ou toute autre représentation graphique manuelle requise - perspective et mise en couleurs - avec représentation numérique et représentation volume) en conformité avec les éléments fournis initialement, à l'aide des outils métier (environnement informatique dédié avec AutoCAD et Adobe CS) et des techniques de représentation adaptées, de façon à obtenir un rendu fidèle

de la réalisation définitive qui valident les options contractuelles.

- Produire des documents permettant aux divers sous-traitants d'exécuter les travaux selon les spécifications techniques requises par l'architecte en s'appuyant au besoin sur le BIM (building information model) et sur des logiciels métiers afin de gérer les lots techniques et la coordination harmonisée des différentes parties prenantes durant les travaux.
- Mettre en place une veille réseau afin de recenser et mettre à jour les bureaux d'études techniques qui offrent la meilleure prestation en prix comme en qualité de travail.
- Mettre en œuvre les différentes techniques de représentation (plan, coupe et élévation) à l'aide d'outils métiers pour fournir un dossier au commanditaire dans la perspective de la vente du bien ou de sa restructuration futures.

Bloc

- "Planification et suivi des travaux d'architecture d'intérieur"
- Constituer un dossier de consultation des entreprises détaillant l'ensemble des caractéristiques techniques et administratives des lots visés afin de mettre en œuvre les procédures de passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission en respectant le cadre réglementaire (loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance modifiée par l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 - art. 7).
- Conseiller le maître d'ouvrage sur l'ensemble des paramètres et contraintes du secteur pour garantir la qualité des prestations techniques sur le chantier.
 - Assister le maître d'ouvrage en rédigeant des contrats-types (en l'absence de réglementation) en observant les dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et en appliquant les spécifications du projet pour la rédaction.
 - Conduire les négociations au nom du maître d'ouvrage afin de s'assurer du respect du budget prévu et garantir les éventuels compromis à effectuer dans le cahier des charges initial en cas de négociations pour respecter le schéma directeur du projet.
 - Diriger et coordonner l'exécution des travaux en organisant la participation des différentes spécialités (corps de métier) afin de faire respecter les règles de l'art, les engagements de chacun et la juste réalisation des plans.
- Analyser les éléments fournis par les différents corps d'état pour la bonne coordination du chantier.
- Préparer et diffuser les comptes-rendus aux parties prenantes, en surveillant tout particulièrement les problèmes soulevés par le non-respect des spécifications techniques ou de l'ordonnancement.
- Suivre l'exécution des prestations en s'assurant du respect des délais pour déclencher les paiements correspondants.
- Analyser les tâches élémentaires composant les études d'exécution et les travaux, leur enchaînement et les points critiques de la suite des interventions afin de planifier l'imbrication optimale des différentes interventions des entreprises (tout en prenant en compte les contraintes de coûts et délais) et s'assurer du respect des contraintes génériques (normes techniques et réglementaires).
- Contrôler l'ensemble des travaux effectués et la réalisation des prestations afin de solder l'ensemble des comptes du chantier et d'assurer la livraison au maître d'ouvrage :
 - en établissant la correspondance aux termes des contrats de garanties pour les différents ouvrages;
 - en déterminant si les éventuels retards de prestataires sont problématiques pour l'achèvement du chantier et calculer au besoin les pénalités en conséquence;
 - en actant le transfert de responsabilité à la maîtrise d'ouvrage.

Blocs de compétences

RNCP34326BC01 — Analyse de la demande du client et élaboration d'un avant-projet

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1 - Effectuer une veille et une prospection commerciales, en direct (annonces, communications) ou par réseau professionnel, afin de pouvoir répondre aux demandes des clients et remporter des budgets.

C1.2 - Conduire une analyse technique, architecturale, administrative et réglementaire pour s'assurer de la faisabilité du projet en fonction de la demande initiale et des contraintes technico-normatives.

C1.3 - Déployer le concept directeur et sa déclinaison dans tous les éléments structurants du projet ou qui relèvent de l'aménagement (structures, espaces, volumes, matériaux, image de marque, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs) en recherchant les diverses possibilités offertes par le lieu : distribution des surfaces, organisation des fonctionnalités, ergonomie, ambiances, qui conditionnent le choix des matériaux et des équipements.

C1.4 – Réaliser un avant-projet sommaire en sélectionnant les combinaisons optimales dans les rapports structure / aménagement en fonction du concept directeur, des coûts et délais, et des contraintes techniques et réglementaires, en respectant l'équilibre et la cohérence entre les espaces et les volumes d'un côté, l'atmosphère générale et les fonctionnalités recherchées de l'autre.

C1.5 - Définir un prévisionnel des coûts et des marges de l'ensemble du projet en fonction des étapes et des lots à fournir, à partir des coefficients et mesures usitées dans la profession (heure, mètre carré, coût total des travaux).

C1.6 - Finaliser et valider avec la maîtrise d'ouvrage les options retenues, les matériaux et éléments d'agencement, ainsi que les prestations techniques.

C1.7 - Affiner puis valider les éléments de coûts en réalisant un chiffrage précis afin de garantir la rentabilité du projet.

C1.8 - Établir une liste exhaustive et précise des caractéristiques définitives du projet sous la forme d'un avant-projet détaillé en respectant les usages (terminologie, formulation d'ensemble) de rédaction des contrats dans le métier afin de planifier les étapes à venir.

Nota : l'architecte d'intérieur fait appel à des compétences externes pour le diagnostic technique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle simulées

C1.1 et C1.8 :

- réalisation d'un projet personnel en centre avec mise en avant des bases conceptuelles et technico-normatives ;
- remise d'un dossier complet qui présente l'analyse de la demande de départ, les recherches documentaires effectuées et les choix conceptuels.

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

RNCP34326BC02 — Conception et élaboration des plans du projet d'architecture d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 - Élaborer puis valider les documents définitifs en détails (plans, élévations et coupes ou toute autre représentation graphique manuelle requise - perspective et mise en couleurs - avec représentation numérique et représentation volume) en conformité avec les éléments fournis initialement, à l'aide des outils métier (environnement informatique dédié avec AutoCAD et Adobe CS) et des techniques de représentation adaptées, de façon à obtenir un rendu fidèle de la réalisation définitive qui valident les options contractuelles.

C2.2 - Produire des documents permettant aux divers sous-traitants d'exécuter les travaux selon les spécifications techniques requises par l'architecte en s'appuyant au besoin sur le BIM (building information model) et sur des logiciels métiers afin de gérer les lots techniques et la coordination harmonisée des différentes parties prenantes durant les travaux.

C2.3 - Mettre en place une veille réseau afin de recenser et mettre à jour les bureaux d'études techniques qui offrent la meilleure prestation en prix comme en qualité de travail.

C2.4 - Mettre en œuvre les différentes techniques de représentation (plan, coupe et élévation) à l'aide d'outils métiers pour fournir un dossier au commanditaire dans la perspective de la vente du bien ou de sa restructuration futures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves écrites:

C2.1: présentation des différents documents de conception et représentation du projet.

C2.2 et C2.4 :

examen écrit sur les matières techniques avec ou sans logiciel (en contrôle continu).

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

RNCP34326BC03 — Planification et suivi des travaux d'architecture d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 - Constituer un dossier de consultation des entreprises détaillant l'ensemble des caractéristiques techniques et administratives des lots visés afin de mettre en œuvre les procédures de passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission

en respectant le cadre réglementaire (loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance modifiée par l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 - art.7).

C3.2.1 - Conseiller le maître d'ouvrage sur l'ensemble des paramètres et contraintes du secteur pour garantir la qualité des prestations techniques sur le chantier.

C3.2.2 – Assister le maître d'ouvrage en rédigeant des contrats-types (en l'absence de réglementation) en observant

les dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et en appliquant les spécifications du projet pour la rédaction.

C3.3 – Conduire les négociations au nom du maître d'ouvrage afin de s'assurer du respect du budget prévu et garantir les éventuels compromis à effectuer dans le cahier des charges initial en cas de négociations pour respecter le schéma directeur du projet.

C3.4 – Diriger et coordonner l'exécution des travaux en organisant la participation des différentes spécialités (corps de métier) afin de faire respecter les règles de l'art, les engagements de chacun et la juste réalisation des plans.

C3.5 - Analyser les éléments fournis par les différents corps d'état pour la bonne coordination du chantier.

C3.6 - Préparer et diffuser les comptes-rendus aux parties prenantes, en surveillant tout particulièrement les problèmes soulevés par le non-respect des spécifications techniques ou de l'ordonnancement.

C3.7 - Suivre l'exécution des prestations en s'assurant du respect des délais pour déclencher les paiements correspondants.

C3.8 – Analyser les tâches élémentaires composant les études d'exécution et les travaux, leur enchaînement et les points critiques de la suite des interventions afin de planifier l'imbrication optimale des différentes interventions des entreprises (tout en prenant en compte les contraintes de coûts et délais) et s'assurer du respect des contraintes génériques (normes techniques et réglementaires).

C3.9 - Contrôler l'ensemble des travaux effectués et la réalisation des prestations afin de solder l'ensemble des comptes du chantier et d'assurer la livraison au maître d'ouvrage :

- en établissant la correspondance aux termes des contrats de garanties pour les différents ouvrages;
- en déterminant si les éventuels retards de prestataires sont problématiques pour l'achèvement du chantier et calculer au besoin les pénalités en conséquence;
- en actant le transfert de responsabilité à la maîtrise d'ouvrage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réelle et rédaction de dossier

C3.1 à C3.9 :

- rapport de stage sur la planification et le suivi d'un projet d'architecture d'intérieur (six mois obligatoires)
- ou
- rapport des travaux effectués en entreprise dans le cadre d'un contrat en alternance.

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le designer en architecture d'intérieur exerce à titre libéral ou sous forme juridique approchante (associé avec un partenaire qui exerce une activité complémentaire) dans le secteur du BTP, du design d'espace et de la décoration d'intérieur.

Il peut également être salarié en agence, dans un bureau d'études ou un organisme d'état, ou encore tout espace public et/ou commercial au sein duquel s'inscrit un projet d'architecture d'intérieur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

À l'issue de la formation, les certifiés accèdent aux fonctions suivantes :

- architecte d'intérieur;
- designer en architecture d'intérieurs intérieurs;
- collaborateur / collaboratrice en architecture;
- designer mobilier;
- dessinateur – projeteur,
- tireur / tireuse de plans,
- infographiste CAO / DAO;
- maître / maîtresse d'œuvre en architecture ;
- décorateur / décoratrice d'intérieur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

n/a

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Préparatoire en design et arts appliqués (ou équivalent)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

3 personnes (minimum) dont un représentant du collège des employeurs et un représentant du collège des employés.
100% des membres du jury exercent dans les métiers visés par la certification et sont extérieurs à l'établissement.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

3 personnes (minimum) dont un représentant du collège des employeurs et un représentant du collège des employés.
100% des membres du jury exercent dans les métiers visés par la certification et sont extérieurs à l'établissement.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 173 €
Selon la branche	5 670 € – 6 472 €
Prise en charge	Branches concernées
6 173 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 472 €	CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
6 282 €	CPNEF de la Publicité
5 670 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	18/11/2019
------------------	------------

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	14	0	100 %	—
2017	10	0	100 %	100 %
2016	12	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34326/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	37 622 €
Coût moyen par dossier	4 703 €
Durée moyenne	695 h
Période	07/2020 – 07/2021
France Travail	70 %
France compétences	30 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.